



18

COMPTE RENDU DE L'APN Mai 2018

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EAU SALUBRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

En 2013, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) est entrée en vigueur malgré de nombreuses objections des Premières Nations, qui ont demandé à maintes reprises son abrogation.

Services aux Autochtones Canada (SAC) a répondu l'an dernier aux efforts soutenus déployés par les Premières Nations pour défendre leurs intérêts en proposant que l'Assemblée des Premières Nations (APN) prenne la tête de la conceptualisation, de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de participation revu pour l'examen de la loi actuelle, y compris l'étude d'une élaboration conjointe d'une loi de remplacement.

Mandaté par les Chefs en Assemblée par la résolution 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, l'APN a tenu

un symposium national sur l'eau et une foire commerciale dans les territoires salish côtiers, du 6 au 8 février 2018, afin de renouveler et d'élargir le dialogue sur la façon d'aller au-delà de la LSEPPN. Conformément à son mandat, l'APN a également élaboré une proposition de financement pluriannuel pour s'assurer que le processus sera doté de ressources adéquates.

De plus, l'APN a préparé un document conceptuel décrivant diverses solutions pour l'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau potable salubre qui respecte les droits inhérents des Premières Nations et les lois autochtones, et qui honore l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce document a été distribué et examiné avec le Comité des Chefs sur le logement et l'infrastructure (CCLI), les Chefs en Assemblée et le gouvernement fédéral.

COMPTE RENDU

Lors de la récente Assemblée spéciale des Chefs sur l'examen des lois fédérales, les 1^{er} et 2 mai 2018, après avoir distribué le document conceptuel sur le processus d'élaboration d'un nouveau projet de loi fédéral sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations, la démarche privilégiée pour abroger et remplacer la LSEPPN a été déterminée et confirmée par les Chefs en Assemblée, au

moyen de la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Un processus d'élaboration conjointe sera mis en œuvre, entièrement mandaté par le gouvernement fédéral, et en partenariat avec les Premières Nations.

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

PROCHAINES ÉTAPES

Conformément à la résolution 01/2018 de l'APN, cette dernière est en train de mettre sur pied un comité spécial des Chefs sur la législation relative à la salubrité de l'eau potable des Premières Nations et d'élaborer une proposition de financement élargie pour veiller à ce que ce comité et ses travaux subséquents disposent de ressources suffisantes.

Ce comité spécial des Chefs prodiguera des conseils et supervisera et appuiera l'élaboration du cadre de référence pour la création d'un groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Ce groupe de travail conjoint sera composé d'experts sur l'eau des Premières Nations, de personnes possédant une expertise juridique, technique et financière, y compris des individus qui connaissent bien les cérémonies et les protocoles relatifs à l'eau, ainsi que des représentants correspondants du gouvernement fédéral.

Ce groupe de travail conjoint travaillera par consensus et rendra des comptes au gouvernement fédéral et au Comité spécial des Chefs, régulièrement et rapidement, au fur et à mesure qu'avancera la corédaction d'un cadre législatif provisoire sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Le CCLI sera également tenu au courant régulièrement.

Ce cadre provisoire confirmera les lois, les normes, les lignes directrices et les processus inhérents des Premières Nations en matière d'eau et sera présenté aux Chefs en Assemblée à des fins d'examen et de discussion à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, qui

aura lieu à Vancouver, sur les territoires salish côtiers non cédés, du 24 au 26 juillet 2018.

Ce comité spécial des Chefs prodiguera également des conseils et appuiera également l'élaboration d'un cadre provisoire pour la création d'une Commission de l'eau des Premières Nations, et il rendra des comptes au Comité exécutif de l'APN ainsi qu'aux Chefs en Assemblée.